

BRUXELLES PATRIMOINES

PHARMACIE  APOTHEEK

Décembre 2019 | N° 032

Dossier **VOIR LA RUE AUTREMENT**

Varia ALEXIS DUMONT
SAINT-VERHAEGEN

LA PROTECTION DES VOIRIES HISTORIQUES REMARQUABLES

ENTRE PRÉSERVATION ET CONSERVATION, QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

MURIEL MURET

HISTORIENNE DE L'ART - DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL, URBAN.BRUSSELS



Fig. 1

La porte Saint Roch et la rue de la Cigogne, donnant rue Rempart des Moines, classées en 1984 (A. de Ville de Goyet, 2019 © urban.brussels).

Les rues, les avenues et les boulevards ont l'utile pour but premier. Ils servent nos déplacements, nos échanges, notre commerce, nos activités. Nous y passons certes, nous vivons aussi, ils forment des axes du quotidien, si bien qu'ils s'inscrivent dans notre histoire, dans notre patrimoine culturel. Ainsi se pose la question de leur préservation.

Si l'on songe que les premiers classements à Bruxelles remontent à 1936, la protection légale des voiries est relativement récente. Il a, en effet, fallu attendre les années 1980 pour que des rues ou impasses fassent l'objet d'un classement spécifique. On les évoquera ci-dessous. Elles le furent non pas en raison de la valeur proprement dite de l'espace, mais pour leur aspect pittoresque, leur intérêt urbanistique et paysager, pour l'intérêt du site qu'elles forment avec le bâti, ou parce qu'elles font partie d'un ensemble plus vaste, comme les cités-jardins.

On notera aussi la protection d'un certain nombre de sentiers de campagne ou de chemins creux situés en deuxième couronne dans les anciens noyaux villageois comme à Uccle (Crabbegat, rue du Château d'eau, Delleweg) ou à Berchem-Sainte-Agathe (rue de l'Allée Verte). Le classement de la forêt de Soignes en 1959 avait entraîné celui de ses drèves pavées. Les parties pavées de la drève de Bonne Odeur et la rue du Grand Veneur à Watermael-Boitsfort firent aussi l'objet de protections spécifiques en 1989.

C'est l'ordonnance de 1993 qui introduisit le concept de zone de protection autour d'un bien classé, pour en préserver les perspectives, comprenant en général une partie de l'espace public environnant. Auparavant, on a classé

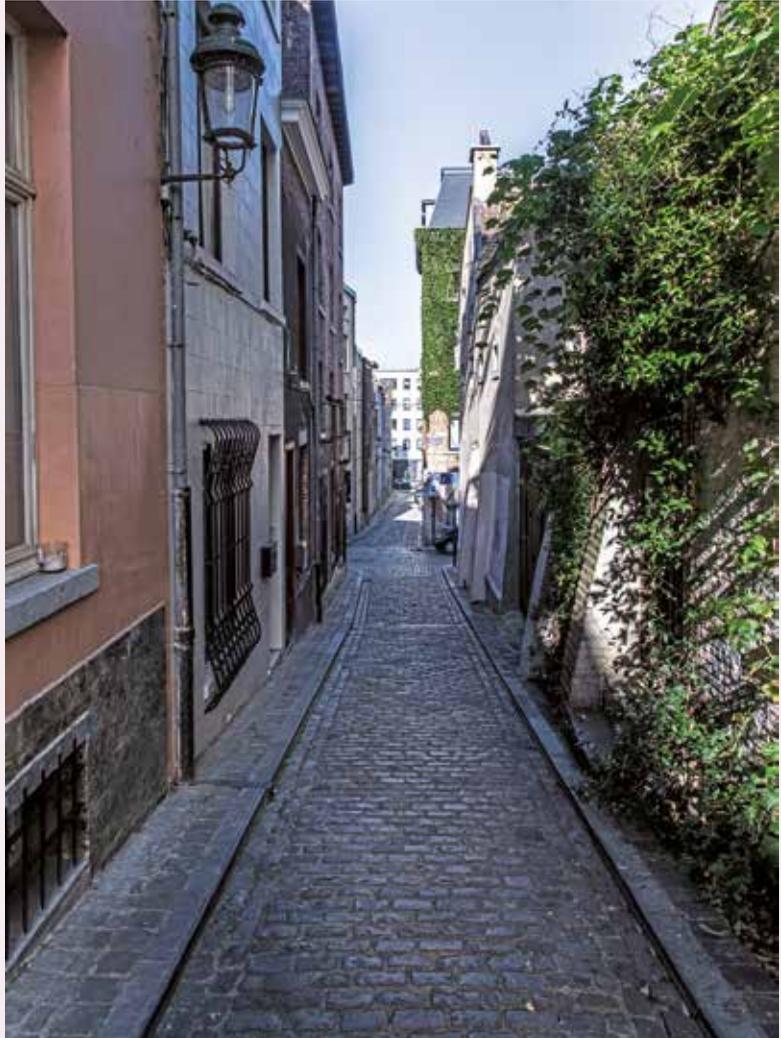


Fig. 2 La rue des Chandeliers dans les Marolles classée comme monument en 1989 (A. de Ville de Goyet, 2019 © urban.brussels).

certains monuments avec leurs abords comme site en guise de zone de protection, comme l'église royale Sainte-Marie et la place de la Reine, ou la Bourse et le site qui l'entoure jusqu'aux alignements opposés, y compris la voirie publique.

.....

DES STROTCHES AUX GRANDES AVENUES

L'intérêt pour les voiries pittoresques apparaît déjà dans l'inventaire d'urgence du *Sint-*

Lukasarchief en 1979, qui faisait figurer un certain nombre de rues historiques comme sites urbains. Le premier classement d'une rue bruxelloise est celui de la petite rue de la Cigogne et de la porte Saint-Roch (fig. 1) qui en forme l'entrée depuis la rue des Remparts des Moines, dans le Pentagone. La rue est classée par arrêté royal du 7 décembre 1984, mais la proposition de classement de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) datait, quant à elle, de 1979, notamment en réaction à un projet de construction. L'ensemble for-



Fig. 3
L'impasse Schuddeveld (et le théâtre Toone) classée comme monument en 1997 (A. de Ville de Goyet, 2019 © urban.brussels).



Fig. 4
L'impasse Sainte-Pétronille, classée comme ensemble en 2003 (A. de Ville de Goyet, 2019 © urban.brussels).

mé par la porte Saint-Roch et la totalité de la rue jusqu'aux alignements a été classé comme site. Peu après, le 30 mars 1989, la rue des Chandeliers dans les Marolles fut protégée comme monument (fig. 2). Le contexte est ici celui des projets de rénovation de la Ville de Bruxelles d'un quartier particulièrement populaire et déshérité. Il y a ainsi toujours une menace derrière ces propositions de classement, et non une vision d'ensemble pour élaborer la protection thématique des voiries pittoresques.

Les motivations de classement sont liées au caractère exceptionnel de ces voiries, qui témoignent d'aspects typiques du vieux Bruxelles, disposent d'un attrait touristique, et conservent leur revêtement historique pavé.

Dans le cas de la rue des Chandeliers et de la rue de la Cigogne², les classements se sont limités à protéger les voiries mais non les façades, l'intérêt historique et urbanistique était visé. La procédure s'est heurtée à des contestations : on découvre dans le dossier de classement conservé par la CRMS que la Ville de Bruxelles, propriétaire et gestionnaire de la rue des Chandeliers, s'était en 1984 opposée au classement car le Collège des Bourgmestre et Échevins « *est d'avis qu'il n'y a pas d'intérêt à classer une voie publique* ».

Avec l'avènement de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989, on verra le classement de quelques impasses du centre historique de Bruxelles. Si la petite rue de la Violette fut inscrite sur la liste de

sauvegarde en tant que site (le 25 septembre 1997), suite à une menace de démolition, d'autres impasses du Pentagone le furent dans le cadre de la protection raisonnée de quartiers, avec les immeubles riverains. On citera l'impasse Schuddeveld (et le théâtre Toone) classée comme monument en 1997 (fig. 3), l'impasse Sainte-Pétronille (fig. 4), l'impasse des Métiers donnant rue Marché aux Herbes, l'impasse (privée) du Duc de Savoie donnant rue des Éperonniers. Le dernier classement d'une rue dans le Pentagone est celui, comme site, de l'assiette de la rue du Bon Secours en 2003 (fig. 5), lié à la campagne de protection du quartier Saint-Jacques. L'intérêt de cette rue très particulière réside dans ses pavés et la différence de ni-



Fig. 5

La rue du Bon Secours, classée comme site en 2003 dans le cadre de la campagne de protection du quartier Saint-Jacques à Bruxelles (T. Schlessler, 2019 © urban.brussels).



Fig. 6

La rue Porselein et une partie de la rue Saint-Guidon sont inscrites sur la liste de sauvegarde comme ensemble en 1998 (A. de Ville de Goyet, 2007 © urban.brussels).



Fig. 7

La cité-jardin du Logis : un dédale de cheminements hiérarchisés à Watermael-Boitsfort, protégé en 2001 (P.-P. Hofmann, 2016 © urban.brussels).

veau entre le boulevard du centre et la rue Marché au Charbon. Elle témoigne de l'histoire de l'évolution urbanistique entre un quartier de l'Ancien Régime et les nouveaux boulevards du centre. Tous ces classements sont des protections de voiries anciennes pavées, de petit gabarit, peu passantes, au tracé pittoresque et offrant un témoignage historique.

Hors du Pentagone, on citera l'inscription sur la liste de sauvegarde comme ensemble de l'assiette de la rue Porselein (fig. 6) et d'une partie de la rue Saint-Guidon à Anderlecht, mais aussi des façades et toitures des immeubles riverains (le 24 septembre 1998). Toujours à Anderlecht, l'impasse Migerode et ses abords à Cureghem fut égale-



Fig. 8

L'avenue du Port, dont le classement est demandé par l'asbl Bruxelles-Fabriques en 2014 (© ARAU, 2017).

ment inscrite sur la liste de sauvegarde en 1996 pour protéger le bâti ouvrier menacé de démolition, dans un quartier en rénovation.

Le classement comme ensemble des grandes cités-jardins Floréal et Le Logis (fig. 7) à Watermael-Boitsfort (le 15 février 2001) ainsi que de la Cité Moderne à Berchem-Sainte-Agathe (le 7 septembre 2000) permit le classement d'un nombre important de voiries. En effet, la protection de ces ensembles comprend explicitement l'espace public et tout le système viaire : rues, venelles, squares, places, etc.

Une demande de classer la vaste voirie pavée et les arbres de l'avenue du Port (fig. 8) sur Bruxelles et Molenbeek-Saint-Jean fut introduite en 2014 par une association de défense du patrimoine industriel (asbl

Bruxelles-Fabriques) en réaction au projet de rénovation. Nonobstant l'intérêt historique de cet axe majeur de l'ancien quartier industriel du Port, le Gouvernement bruxellois décida de ne pas y donner suite précisément parce qu'il a estimé que le classement n'était pas approprié pour gérer de grandes voiries où l'aspect fonctionnel et les enjeux de mobilité et de mixité de fonction de quartiers en redéveloppement sont extrêmement importants, susceptibles donc de devoir évoluer.

Le premier classement d'une grande avenue paysagère à Bruxelles s'est inscrit dans le cadre de la réflexion sur l'impact de la construction du futur métro nord. Ainsi, le 5 février 2018, a été classée comme site l'avenue Huart-Hamoir sur demande de la commune de Schaerbeek et d'une asbl. Cet axe

constitue à la fois une voie de circulation et un espace vert offrant une perspective remarquable entre la place Princesse Élisabeth et l'église d'Helmet (fig. 9). Le square Riga, promis au percement d'un accès pour le métro, ne fut, lui, pas protégé. L'avenue Louis Bertrand, autre avenue paysagère schaarbeekoise remarquable, pourrait, elle aussi, bénéficier prochainement d'un classement³.

..... QUELS CRITÈRES ? QUE CONSERVER ?

L'histoire de la protection des voiries bruxelloises est donc un lent chemin de la protection d'éléments pittoresques aux premières mesures concernant de grandes avenues de prestige. Il a ainsi souvent été question de la protection de



Fig. 9
L'avenue Huart-Hamoir classée comme site en 2018 (Schmitt-GlobalView © urban.brussels).

l'avenue de Tervueren, remarquable témoin du Bruxelles léopoldien, offrant des perspectives uniques. Toutefois, la question se pose de savoir si le classement est le bon outil de protection, ou s'il ne vaut pas mieux passer par des moyens plus proprement urbanistiques tels que des règlements ou des plans zonés à vocation patrimoniale.

Dans tous les cas, il convient de réfléchir aux raisons qui poussent à considérer une telle voirie comme objet patrimonial particulièrement remarquable, quels en seraient les motifs et les critères. On pourrait, par exemple, considérer les aspects suivants : l'authenticité, la voirie a gardé sa configuration historique et sa cohérence même si le revêtement n'est pas originel ; elle forme un ensemble cohérent avec le bâti riverain, il y a une correspondance stylistique temporelle et spatiale entre le bâti et l'espace public qui forment un paysage urbain remarquable ou pittoresque ; l'aménagement de l'espace public participe du système urbanistique ; cet ensemble peut

aussi constituer l'écrin d'un monument ou d'un site remarquable ; la voirie témoigne d'une conception réfléchie, d'un projet concerté, elle est l'œuvre d'un artiste ou d'un architecte paysagiste, elle possède une valeur intrinsèque ; elle témoigne de façon remarquable d'une typologie de voirie à un moment donné, ce critère permettrait de prendre en considération des axes considérés comme banals ou standards, qui sont néanmoins des témoins de leur époque (par exemple néo-classique) ; le tracé de la rue est historique ou concerne des éléments qui témoignent de l'histoire de la ville comme des différences de niveau rattrapées par des marches, des différences d'alignement, de largeur ou un tracé à valeur esthétique (sinueux, étroit, comme celui d'un ancien ruisseau) ; l'aménagement présente des matériaux ou des éléments de petit patrimoine de qualité, ou des plantations de qualité ; l'intérêt historique, la mémoire du lieu, d'un événement historique, social ou folklorique (par exemple, la plantation du Meyboom rue Saint-Laurent,

l'assassinat d'un résistant...) ; enfin, il peut intégrer du mobilier urbain ou des œuvres d'art caractéristiques.

Si l'on souhaite protéger légalement des voiries par nature soumises au changement, il convient de déterminer ce qui ne pourrait être modifié ou altéré. C'est un travail délicat qui pourrait commencer par un examen méthodique et la réponse à une série de questions :

- Comment respecter le tracé original et les profils ?
- Quelles sont les adaptations possibles des largeurs et des niveaux ?
- Les matériaux peuvent-ils être modifiés, doivent-ils être les mêmes ou refaits à l'identique ?
- Les couleurs doivent-elles être conservées ?
- Les plantations doivent-elles rester identiques ou du même type ?
- Peut-on modifier ou déplacer les œuvres d'art et le mobilier urbain de qualité ?
- Peut-on en modifier l'orientation et le positionnement ?
- Quel est le lien esthétique et constructif avec le bâti, comment le préserver ?
- Comment préserver les perspectives ?

On le voit, la préservation de ces espaces pose la délicate question de l'équilibre entre le patrimoine et le développement de la ville, mais il mérite une véritable reconnaissance de leur valeur en tant qu'objet patrimonial à part entière.

NOTES

1. *Bouwen door de Eeuwen heen, Urgentie inventaris van het bouwkundig erfgoed van de Brusselse agglomeratie*, St.-Lukasarchief, 1979.
2. Voir l'article de Paula Cordeiro.
3. Voir l'article d'Aurélien Autenne.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Griet Meyfroots, Valérie Orban et Cecilia Paredes

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Cecilia Paredes et Christophe Loir (ULB)

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

AUTEURS/COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Marion Alecian, Aurélie Autenne, Céline Chéron, Paula Cordeiro, Marie Demanet, Quentin Demeure, Thibaut Jossart, Isabelle Leroy, Murielle Lesecque, Christophe Loir, Griet Meyfroots, Marc Meganck, Muriel Muret, Cecilia Paredes, Thomas Schlessler, Christian Spapens, Francis Tourneur, Tom Verhofstadt

RELECTURE

Françoise Cordier, Martine Maillard, Anne Marsaleix, Marc Meganck, Brigitte Vander Bruggen

TRADUCTION

Gitracom, Hilde Pauwels, Eric Tack, Ubiqu Belgium NV/SA

CARTOGRAPHIE

Maxime Badard, Philippe Chartier, Cecilia Paredes

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

Graphius Brussels

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen
bpeb@urban.brussels

REMERCIEMENTS

Martin van Berkel, Frédéric Hoebeeck, Frank Scheelings, Thomas Schlessler, René Laurent.

Avec la collaboration de l'équipe du Centre de documentation urban.brussels

Merci aussi aux étudiants du cours *La ville des XVIII^e et XIX^e siècles : paysages urbains historiques et enjeux actuels*, ULB, 2019

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine) Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

CONTACT

Urban.brussels
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
bpeb@urban.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès d'Urban.brussels.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOE - Archief Onroerend Erfgoed
ARAU - Atelier de Recherches et d'Action Urbaines
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
CIDEP Centre d'information, de documentation et d'étude du patrimoine
CD.U.B - Centre de documentation urban.brussels
ERU asbl Centre d'Études et de Recherches Urbanistiques
F.R.S. - FNRS - Fonds de la recherche Scientifique
KBR Koninklijke Bibliotheek - Bibliothèque royale
KIK-IRPA - Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique
MVB - Musées de la Ville de Bruxelles - Maison du Roi
PMW asbl - Pierres et Marbres de Wallonie
RTC - Royal Trust Collection

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2019/6860/018

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel "Erfgoed Brussel".

DÉJÀ PARU DANS BRUXELLES PATRIMOINES

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

023-024 - Septembre 2017
Nature en ville

025 - Décembre 2017
Conservation en chantier

026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

028 - Septembre 2018
Le Patrimoine c'est nous !

Hors-série - 2018
La restauration d'un décor d'exception

029 - Décembre 2018
Les intérieurs historiques

030 - Avril 2019
Bétons

031 - Septembre 2019
Un lieu pour l'art

Résolument engagé dans la société de la connaissance, urban.brussels souhaite partager avec ses publics, un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de *Bruxelles Patrimoines* offrent aux patrimoines urbains multiples et polymorphes un espace de réflexion ouvert et pluraliste. *Voir la rue autrement* est l'occasion de questionner la cohérence des missions d'urban.brussels sur cet objet urbain incontournable et de rendre visible l'approche intégrée de ses actions sur le paysage bruxellois.

Bety Waknine,
Directrice générale



u



15 €



ISBN 978-2-87584-183-4